



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 7 décembre 2023

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h18 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bruno Bertez

Catherine Jaccard Cloux

Cédric Koller

Nathalie Langlois

Camille Légeret

Vincent Légeret

Marc Mostacci

Nicolas Saugy

Dominique Spoerry

François Villars

Fabrice Weber

Absent

Marina Bezençon

La présidente procède à l'assermentation de M. Flavio de Almeida Fernandes.

Présents : 27	Excusés : 11	Absent : 1	Total : 39
---------------	--------------	------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2023
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal 9/2023 – Confirmation d'acquisition des parcelles 5, 6 et 248 – Clarification juridique demandée par le Registre foncier pour accepter la réquisition de transfert
6. Préavis municipal 10/2023 – Études préliminaires pour la réfection complète de la rue du Village : demande de crédit de CHF 45'000.00 TTC
7. Préavis municipal 11/2023 – Mise en place du Point de Rencontre d'Urgence (PRU) : achat d'une génératrice et d'un tableau électrique pour CHF 21'000.00
8. Préavis municipal 12/2023 – Demande de crédit de CHF 23'000.00 pour le tri, l'épuration, le conditionnement et le classement des archives communales
9. Préavis municipal 13/2023 – Budget 2024
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

page 3 : M. Villet demande la correction suivante : « il y a eu environ 12'000 CHF de sponsoring privé. ». Il demande l'ajout suivant " "...mais les organisateurs estiment avoir fait environ 5000 CHF de bénéfice qui serviront à acheter du matériel pour l'édition 2024 et surtout pour pérenniser l'événement."

Résultats : OUI : 23 NON : 0 Abstentions : 3

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 23 voix.

3. Communications de la Présidente

On nous a signalé que certaines convocations sont arrivées avec un affranchissement insuffisant. Si tel est le cas pour quelqu'un, il peut remettre la demande de complément à la greffe municipale.

4. Communications de la Municipalité

M. Philippe Thévoz présente Mme Emilie Ruch, nouvelle préposée au contrôle des habitants de la commune.

Mme Carol Gachet donne quelques informations sur la construction de l'immeuble à la rue du Village 27. La construction est bien entamée. Les travaux extérieurs sont actuellement en cours, ce qui peut engendrer des dérangements. La fin des travaux est prévue pour fin avril 2024. Les appartements seront mis en location début mai. Le constructeur a confié la gérance à la Régie du Rhône.

Concernant les ressources humaines : M. Christophe Péclard, boursier communal, part à la fin du mois de mai 2024. Un poste à 50% a été mis au concours.

M. Mathieu Villet commence avec le cimetière. Son état est presque catastrophique. La commune travaille actuellement avec un paysagiste et étudie un nouvel aménagement du cimetière. Il indique que le souper des aînés aura lieu le 9 décembre 2023 à la salle du Tilleul. Il continue avec les fenêtres de l'Avent. Il remercie les personnes qui prennent part à l'organisation de cet événement pendant le mois de décembre. La commune invite les habitants à participer à leur fenêtre de l'Avent à la Place de jeux, dans l'abri Cottier, le mardi 12 décembre 2023.

M. Claude Küng commence par le réaménagement du réseau de distribution d'eau. Les travaux du coupe pression au lieu-dit chez les Mellets par l'entreprise Grisoni avancent selon la planification du bureau d'ingénieur Herter & Wiesmann. Si les conditions météorologiques le permettent d'ici au 22 décembre 2023, l'entreprise procédera à l'enlèvement des enrochements stockés sur place et au remblayage de la zone forêt. Elle en fera de même pour la zone Nord-Est. La suite des travaux reprendra le 15 janvier 2024 avec l'installation de l'intérieur du coupe pression et, toujours en fonction de la météo, avec la finition des travaux extérieurs.

Concernant la déchetterie, la benne à verre a été déplacée de la place de la voirie à la déchetterie pour gagner de la place devant la voirie et limiter les nuisances sonores durant la nuit. Les habitants ne peuvent donc plus amener leur verre à n'importe quel moment de la journée, mais uniquement aux heures d'ouverture de la déchetterie, le mercredi et le samedi. La Municipalité s'excuse pour le désagrément que cela a causé aux personnes qui n'auraient pas pu consulter le site de la commune, qui n'étaient pas au courant du déplacement de la benne et qui n'ont constaté ce changement que lors de leur venue sur place. La commune a constaté que le sac pour la récupération des plastiques se remplissait à grande vitesse et que la benne était vite pleine. Elle a donc décidé d'acheter une presse, grâce à laquelle on pourra compresser quatre sacs en une balle. Cette presse pourra également être utilisée pour presser le carton. Vers la fin de l'année, la déchetterie sans éclairage, ce n'est pas possible, car lorsque le ciel est gris, on ne voit plus rien dès 16h. La Municipalité a décidé de mettre un éclairage à la déchetterie et, pour ce faire, d'utiliser un candélabre récupéré à la route du Riau. Il sera installé à l'emplacement de la baraque de jardin, qui est tombée en ruine lorsque la commune a voulu la déplacer.

La commune a un problème de maintenance et d'entretien des lampadaires existants. Pour pouvoir intervenir, la commune est obligée d'avoir une nacelle et la personne qui l'utilise doit avoir un permis spécial. À l'heure actuelle, la commune n'a aucun des deux et elle fait appel à l'entreprise Stucki. Pour l'année 2023, qui n'est pas terminée, l'entreprise est intervenue en mars, en mai et en novembre pour un montant de CHF 2451.90 TTC. A cela, il faut ajouter leur dernière intervention du 30 novembre pour le changement de 9 ampoules. Le 2 décembre, il y avait déjà un lampadaire défectueux. Lors de sa dernière intervention, l'entreprise a informé

la commune que l'intérieur des luminaires de La Mellette était en piteux état. Pour toutes ces raisons, la Municipalité se demande si la commune ne devrait pas faire le grand saut et passer à des lampadaires LED. Elle étudie cette question et prépare un préavis qui sera présenté au conseil en mars 2024.

5. Préavis municipal 9/2023 – Confirmation d'acquisition des parcelles 5, 6 et 248 – Clarification juridique demandée par le Registre foncier pour accepter la réquisition de transfert

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres, que :

- Il serait possible à ce stade de stopper toute procédure en rejetant ce préavis pour non-respect du nouveau règlement d'application de la LPPPL (Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif).

- Afin que le dossier puisse aller de l'avant, tout en relevant que la SCHL avance les montants à la commune pour acquérir les parcelles dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption, évitant ainsi à la commune de payer des droits de mutation.

La commission des finances recommande d'approuver le préavis.

Mme la Présidente rappelle que cet objet a été discuté en séance extraordinaire le 3 mars 2023 et amendé selon le préavis édicté par la Municipalité. Le préavis amendé a été accepté avec 27 OUI, 2 NON et 0 ABSTENTION. Les termes juridiques sont très techniques et pas toujours faciles d'accès.

M. Philippe Thévoz ajoute que la question tourne autour du problème de la simultanéité. La formulation qui se trouve à la fin du préavis a été donnée par les notaires et acceptée par le Registre foncier. Il est difficile de formuler la conclusion du préavis différemment.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mauro Re indique que le problème est un peu différent dans cette opération. La réalisation simultanée est toujours possible. Par contre, ce qui n'est pas possible dans le cas d'espèce, c'est qu'il y a un délai qui est prolongé au 31 décembre 2024. Ce délai est présent pour la SCHL qui pourrait éventuellement refuser l'acquisition si elle n'obtient pas de permis de construire. Initialement, le permis de construire devait être délivré avant le 31 décembre 2023. C'est là la problématique. Aujourd'hui, l'acte de vente a été signé sans avoir la simultanéité. Le notaire a notifié cet acte et au moment du dépôt de l'acte au Registre foncier, il s'est fait retoquer car la décision du Conseil n'était pas respectée. Le Conseil demandait une réalisation simultanée car il y a d'un côté, un vendeur qui est disposé à vendre, mais qui veut toucher son argent et de l'autre côté, il y a l'acquéreur, la SCHL, qui veut acheter le terrain mais uniquement si elle peut y construire un bâtiment. Or, on ne le saura qu'en 2024. En achetant avant et sans la simultanéité, la commune pourrait devenir propriétaire des parcelles mais ne pas pouvoir y construire un bâtiment. En ratifiant ce préavis, on prend le risque que la commune devienne propriétaire des parcelles mais qu'elle ne puisse rien y construire. La commune va se retrouver propriétaire d'un terrain et personne ne sait ce que l'emprunt à la SCHL va devenir. La SCHL prête l'argent et les conditions ne sont pas connues. Et si le permis de construire est refusé, il se demande ce qu'il va se passer concernant cet emprunt. Au vu de tous ces éléments, il pense qu'il faut refuser ce préavis. Il est nécessaire d'avoir un engagement avec la SCHL pour qu'elle reprenne au minimum l'emprunt en cas de non concrétisation du projet.

Mme Carol Gachet demande une précision à M. Mauro Re. Elle demande ce qu'il entend lorsqu'il dit que la commune pourrait se retrouver propriétaire du terrain et ne pas pouvoir y construire.

M. Mauro Re répond que si la commune n'obtient pas le permis de construire, elle ne peut pas annuler la vente des parcelles. Elle reste propriétaire des parcelles sans pouvoir les valoriser comme c'était prévu.

Mme Carol Gachet répond qu'actuellement, concernant le projet lui-même, pas plus tard que cette semaine, la commune a eu une version quasiment finie du projet de la SCHL. Ce projet de la SCHL a été une première fois présenté à la Municipalité, puis au mois d'août, à la commission d'urbanisme et de durabilité et encore cette semaine à la Municipalité. La SCHL a déjà beaucoup investi par rapport à ce projet. Concernant le permis de construire, elle se demande qui pourrait refuser si ce n'est les oppositions ou le canton.

M. Philippe Thévoz ajoute qu'il n'y a aucune raison que la SCHL n'obtienne pas son permis de construire si elle s'en tient au règlement des constructions. La commune s'est renseignée sur ce qu'il se passerait en cas de refus de permis de construire. Si le préavis est refusé, l'inscription au Registre foncier serait bloquée jusqu'à l'achat des parcelles par la SCHL. Entre temps, les parcelles ont quand même été achetées et payées par la commune. Les parcelles ne sont pas inscrites au Registre foncier au nom de la commune. Cela se produit souvent car le Registre foncier a beaucoup de retard. La conséquence est qu'il faudra faire figurer la propriétaire sur les documents de la mise à l'enquête. Ceci a été prévu dans l'acte de vente. Une nouvelle demande de réquisition au Registre foncier sera faite une fois le permis de construire obtenu et avec simultanément l'achat par la commune et la revente à la SCHL.

M. Mauro Re demande si M. Philippe Thévoz est sûr de ce qu'il avance. Il y a un grand risque.

M. Philippe Thévoz répond que d'après le notaire, il n'y a aucun souci.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 16 NON : 4 Abstentions : 6

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté avec 16 voix.

6. Préavis municipal 10/2023 – Études préliminaires pour la réfection complète de la rue du Village : demande de crédit de CHF 45'000.00 TTC

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Eric Dewarrat, rapporteur, lit le rapport de la commission d'urbanisme. La commission relève, entre autres, que :

- Principal axe de circulation, la rue du Village, construite dans les années 60-70 de manière relativement rudimentaire, souffre depuis plusieurs années d'une forte usure aussi bien en surface qu'en profondeur.
- Les fuites d'eau à répétition ont révélé l'état de vétusté avancé des canalisations souterraines. Celles-ci ont contribué à endommager davantage un revêtement bitumeux lui aussi usé et rebouché régulièrement par les employés communaux.
- Dans la perspective d'une réfection de la route en profondeur et d'un réaménagement urbanistique de la rue du Village, des études préliminaires et l'élaboration d'un avant-projet sont nécessaires pour pouvoir proposer par la suite un projet solide au Conseil général.
- La demande de crédit est formulée de façon très détaillée. Elle comprend notamment, en plus de l'analyse de l'état des conduites, l'établissement d'un plan d'avant-projet, d'un cahier des charges définissant le cadre des études à effectuer par les bureaux d'ingénieur, la définition des critères d'adjudication et la gestion du dossier d'appel d'offres.

La commission recommande l'acceptation du préavis.

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- Le bureau d'études Gemetris a déjà une bonne vision du chantier à entreprendre, raison pour laquelle des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées, à savoir Liaudet Pial SA pour le curage et le contrôle par caméra de 1'000 mètres de collecteurs et Infralab SA pour l'analyse des coffres et de la chaussée en plusieurs points.
- La prochaine étape consistera à venir avec un crédit d'étude, ce qui laisse présager d'un projet de rénovation étendu sur plusieurs années.

La commission des finances recommande d'approuver le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 25 NON : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté avec 25 voix.

7. Préavis municipal 11/2023 – Mise en place du Point de Rencontre d’Urgence (PRU) : achat d’une génératrice et d’un tableau électrique pour CHF 21'000.00

La lecture du préavis n’est pas demandée. Mme Fanny Bertholet lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- La Municipalité a décidé de placer le PRU dans les locaux de l’administration communale, rue du Village 10, un bâtiment dans lequel se situent aussi les principaux abris de la protection civile du village et un défibrillateur.

- Pour palier à toute panne ou coupure de courant, il est nécessaire d’acquérir une génératrice de secours afin d’éviter une défaillance subite du réseau électrique. Cette génératrice pourrait également être utilisée lors de manifestations villageoises par exemple.

- L’installation d’un tableau électrique et d’un câble d’alimentation est requise pour pouvoir alimenter en électricité ce lieu polyvalent.

La commission des finances recommande d’approuver le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n’est pas demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 25 NON : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 25 voix.

8. Préavis municipal 12/2023 – Demande de crédit de CHF 23'000.00 pour le tri, l’épuration, le conditionnement et le classement des archives communales

La lecture du préavis n’est pas demandée. Mme Fanny Bertholet lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- Les documents préarchivés doivent être versés aux archives communales selon le règlement d’application de la loi sur l’archivage selon des critères bien définis, et en collaboration avec un archiviste agréé.

- Le travail de mise à jour de l’archivage n’a pas été entrepris depuis 2002. Pour y remédier, la Municipalité demande un crédit de CHF 23'000.00 en vue de faire appel à la société MSE Conseils fondée en 2003, spécialisée en la matière. La durée des travaux est estimée à environ 25 jours de travail sur place et en leurs bureaux.

La commission des finances recommande d’approuver le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. André Kolly demande s’il s’agit d’un crédit unique pour rattraper le travail qui n’a pas été fait jusqu’à présent. Il demande si la commune sera à jour après ce travail.

M. Philippe Thévoz répond que la commune a un certain retard concernant ses archives. C’est souvent le dossier qui est mis sous la pile. Durant plusieurs législatures, rien n’a été fait pour l’archivage des documents de la commune et leur classement définitif. Un archivage intermédiaire a été fait par l’administration communale, mais pour faire le classement définitif, il faut faire appel à un professionnel compétent habilité à faire ce travail. À partir de 2025, la Municipalité mettra au budget un montant destiné au suivi des archives qui sera de l’ordre de CHF 4'500.00 par année.

Mme Maria Spoerry relève que pour archiver 20 ans de législature, cela coûte CHF 23'000.00 et que pour le faire chaque année, cela coûterait environ CHF 4'500.00. Cela reviendrait donc plus cher de le faire chaque année.

M. Philippe Thévoz répond qu’il faut également s’occuper du stockage des archives. Actuellement, les archives sont stockées dans une armoire dans une cave et il faudrait acheter des armoires anti-feu. C’est un investissement nécessaire.

M. Jean-Marc Ruiz indique que les archives ne sont actuellement pas sous forme informatique, mais que les futures archives seront informatisées. La commune ne devra donc plus dépenser quoi que ce soit.

M. Philippe Thévoz répond qu'il ne connaît pas les règles, mais qu'actuellement, tout ne peut pas être informatisé. Il est nécessaire de garder des documents sous forme papier.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 22** **NON : 1** **Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 22 voix.

9. Préavis municipal 13/2023 – Budget 2024

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- Il y a un léger excédent des recettes de CHF 217.00, ainsi qu'une marge d'autofinancement positive de CHF 197'760.00, soit en légère diminution de CHF 45'020.00 par rapport au budget 2023, ceci malgré la prise en compte d'une inflation et des effets de la crise énergétique. Elle s'inquiète cependant de la hausse constante et importante de certains centres de coûts qui seront abordés dans ce rapport. Elle relève également un nombre croissant de dépenses prévues pour la réfection et la rénovation des infrastructures.

- Le budget 2024 présente la mise en place d'une caisse de pension pour les Municipaux, l'objectif étant de rendre plus attractif cette fonction. Il est demandé à la Municipalité de veiller à la prise en compte de l'inflation pour l'indexation du traitement du personnel communal.

- La Municipalité souhaite poursuivre son soutien culturel à l'égard de manifestations locales telles que le Festival de la Bouêlée pour CHF 9'000.00 et investir dans le numérique, en se dotant d'un logiciel de gestion des séances, des procès-verbaux et des agendas pour CHF 12'500.00, y compris sa maintenance. CHF 6'000 seraient consacrés à des projets participatifs en forêt, CHF 12'000.00 à un nouvel abribus au village, CHF 30'000 à l'entretien et à la pose d'arbres, de trois nouveaux bancs et de prairies fleuries, CHF 3'000.00 à une étude de réaménagement à la Place des Vernettes, CHF 10'000.00 à l'achat d'un molok supplémentaire à la rue du Village, CHF 20'000.00 à un raccordement électrique de la déchetterie et au réaménagement de l'enceinte et finalement CHF 15'000.00 à l'achat d'une borne hydraulique.

- Au titre des réfections, il est proposé CHF 10'000.00 pour refaire le faux plafond du Collège, également CHF 10'000.00 pour la rénovation de l'entrée de l'église et CHF 15'000.00 pour de nouveaux stores extérieurs à l'immeuble les Vernettes.

- Un montant de CHF 20'000.00 est prévu au compte 430.314.2 Entretien du réseau routier pour des travaux au quai de l'arrêt de bus de la rue du Village. Ce point a fait l'objet d'une discussion plus soutenue à la Commission des finances en lien avec l'actuelle demande d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 45'000.00 pour la réfection de la rue du Village. Il serait dommageable que la commune construise maintenant un nouveau quai pour un arrêt de bus qui devrait peut-être être détruit dans un futur proche.

- Au chapitre des grandes charges, les hausses sont importantes : CHF 9'851.00 dans les participations à l'ASIJ et plus de CHF 16'110.00 pour le réseau d'accueil de jour APÉRO. Une hausse de 15.9% est prévue dans la participation au coût des transports publics. La commission invite les délégués de la commune à intervenir lors des assemblées générales des deux associations en vue d'entreprendre des démarches visant à réduire la politique des coûts. La bonne nouvelle réside dans la forte baisse de la participation à la facture sociale de CHF 81'978.00, grâce à une nouvelle prise en charge de l'État de Vaud.

- Les recettes fiscales ont augmenté de CHF 130'500.00, principalement en raison d'une hausse de CHF 100'000.00 de l'impôt sur le revenu, ce malgré la légère baisse d'un demi-point d'impôt voté au dernier Conseil en octobre 2023. Les droits de mutation ont augmenté de CHF 10'000.00 et dans le cadre de la nouvelle révision de la péréquation prévue pour le 1^{er} janvier 2025, la commune sera malheureusement « perdante ». Il n'est pas prévu de hausse des taxes communales pour 2024.

La commission des finances recommande d'approuver le préavis.

La commission propose d'amender le compte suivant :

- 430.314.2 Entretien du réseau routier (en page 13 de la brochure du budget) : de CHF 20'000.00 en diminution, pour des travaux au quai de l'arrêt de bus de la rue du Village en ramenant le budget demandé de CHF 60'000.00 à CHF 40'000.00. Le budget 2023 prévoit un montant de CHF 30'000.- à ce poste.

M. Philippe Thévoz répond à deux points soulevés dans le rapport de la commission des finances. La Municipalité applique systématiquement une indexation des salaires des employés communaux au coût de la vie avec comme point de référence l'indice suisse des prix à la consommation du mois de novembre. Sur cette base, la Municipalité a décidé, pas plus tard que lundi, une augmentation des salaires de 1,5% en 2024 après les 3% décidé l'an dernier. Par rapport à la rénovation et à la mise en conformité de l'arrêt de bus « Montpreveyres Village » direction Lausanne et de son quai qui fait l'objet d'un amendement de la part de la commission des finances : l'entreprise de construction Ropraz SA est en train de travailler aux aménagements extérieurs autour de l'immeuble en cours de finition. Elle va refaire le trottoir tout le long de l'immeuble. C'est une belle opportunité pour rénover et mettre en conformité le quai de l'arrêt de bus dans le prolongement de ce même trottoir. En profitant de la présence de l'entreprise, la Municipalité évite les coûts d'installation de chantier qui avoisinent les CHF 2'000.00. Un autre point important est que les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour mettre les quais des arrêts de bus en conformité avec la nouvelle loi sur les handicapés, savoir que la hauteur des quais doit permettre l'accès aisé aux personnes à mobilité réduite à au moins une porte du bus. Pour les arrêts ne remplissant pas les nouvelles conditions, les personnes en chaise roulante pourront désormais faire appel à un service de navette en réservant deux jours à l'avance, service dont les frais seront ensuite facturés aux communes correspondantes. Les travaux de réfection du trottoir et, comme il l'espère, ceux du quai, interviendront fin janvier début février 2024, en même temps que la fin des travaux de l'immeuble. La Municipalité souhaite que l'arrêt de bus soit terminé et qu'il ait fière allure. Il lui paraît important de soigner le centre du village et de mettre les choses en ordre. Il rappelle que l'implantation de l'abribus sur cette parcelle faisait l'objet d'une simple convention avec les anciens propriétaires. En contrepartie, la commune devait s'occuper de faire acheter une partie de la parcelle. La Municipalité a convenu avec son nouveau propriétaire de faire, pour la surface occupée par l'abribus, une servitude de droit d'usage pour les transports publics qui sera inscrite au Registre foncier pour assurer la pérennité d'un arrêt de bus à cet endroit. Pour avoir une certaine symétrie et cohérence entre les deux abribus les plus fréquentés et représentatifs du village, la Municipalité a décidé de changer l'abribus et a opté pour le même modèle en bois que celui qui se trouve vers la Place de jeux. Concernant le projet de réfection complète de la rue du Village, le processus n'en est qu'à ses débuts et il faudra attendre quelques années avant les premiers coups de pioche. Il ne sert à rien d'attendre. Autant rénover et mettre en conformité aujourd'hui ce coin de trottoir qui ne sera pas concerné par la rénovation future de la chaussée et des canalisations sous-jacentes. En effet, le plan des canalisations montre bien qu'il n'y aura nul besoin de démonter ce tronçon de trottoir pour les changer car les canalisations se trouvent toutes de l'autre côté de la route, sous la chaussée. Les futurs aménagements urbanistiques ne vont pas non plus remodeler complètement la rue du Village, en tout cas pas à cet endroit. S'il s'agit de discuter de l'emplacement de cet arrêt de bus, la Municipalité est convaincue que l'endroit actuel, au centre du village, offre un maximum de sécurité avec le passage sous voie naturel du chemin de la Rochette. Ce dernier permet de passer d'un arrêt de bus à l'autre sans avoir la tentation de traverser la route de Berne. L'option d'un arrêt de bus sur la route de Berne, à la hauteur du bâtiment communal, a été évoquée à l'époque de l'implantation de l'arrêt de bus près de la Place de jeux mais elle avait été rapidement écartée pour des raisons de sécurité. Historiquement, à l'époque du tram, la gare de Montpreveyres se situait déjà là. Pour toutes ces raisons, la Municipalité demande aux Conseillers de refuser l'amendement proposé par la commission des finances.

Par rapport au budget, le montant de CHF 60'000.00 peut paraître important pour l'entretien des routes mais il y a toujours eu entre CHF 40'000.00 et CHF 50'000.00 au budget pour les routes. La Municipalité avait réduit la voilure pour 2023 car de gros travaux allaient être entrepris sur la route du Riau et la route de Berne, ce qui a permis de réaliser de nombreuses retouches à d'autres endroits.

La Présidente ouvre la discussion pour l'amendement.

M. Denis Pichonnat ajoute une précision pour le Conseil. La commission des finances a été convoquée pour quatre objets et cet objet supplémentaire leur a été soumis le soir du 7 novembre. Ils n'ont donc pas pu poser de questions et aucune explication n'a été donnée à la commission des finances qui n'a pas pu se préparer.

M. Mathieu Villet répond que le président de la commission était au courant mais que, effectivement, l'information n'est pas allée plus loin. Il explique que malheureusement cela peut arriver et que du côté de la Municipalité, il y a également eu un couac.

La Présidente indique que la Municipalité en prend acte, qu'elle évitera de soumettre des objets à une commission au dernier moment et qu'elle essayera à l'avenir de suffisamment anticiper. Elle appuie également cette demande en tant que Présidente pour les convocations des commissions, afin que celles-ci soient au clair sur les sujets présentés.

Mme Carol Gachet indique que les coûts de chantier risquent d'être plus élevés que les CHF 2'000.00 annoncés avant et qu'il faut profiter du fait que l'entreprise soit déjà présente sur les lieux.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote de l'amendement après sa relecture.

Résultats : OUI : 4 NON : 20 Abstentions : 2

La Présidente ne vote pas. L'amendement est refusé avec 20 voix.

La Présidente ouvre la discussion pour le préavis.

M. Michel Jaquier indique qu'à la page 13, poste 430.311.0, il est question de l'achat d'une remorque et d'une pince crocodile. Il demande plus de précisions sur cette partie.

M. Claude Küng répond que la pince crocodile va permettre de ranger les déchets verts plus loin. La remorque sera basculante pour faciliter le déchargement d'éléments lourds.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 21 NON : 0 Abstentions : 5

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 21 voix.

10. Divers et propositions individuelles

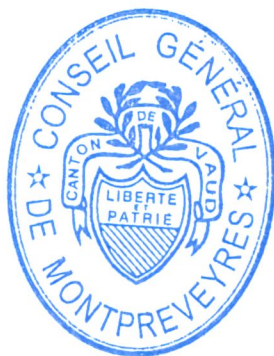
La Présidente remercie l'assemblée. Elle souhaite de belles fêtes à toutes et tous. Elle remercie les Conseillers pour leur participation active.

Mme Carol Gachet indique qu'il y a eu des changements dans les employés communaux. M. William Vessela est parti à la fin de sa période d'essai et Mme Évolène Guignet a repris sa place.

M. Philippe Thévoz remercie les Conseillers pour leur engagement et leur confiance.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h50.

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

